



**Région
de Nyon**

CULTURE

Politique culturelle

Mars 2025



Table des matières

Introduction.....	3
Evolution de la politique culturelle	3
Bilan de la première politique culturelle.....	3
Identification des enjeux actuels.....	3
Vers une nouvelle dynamique culturelle.....	3
La politique culturelle régionale.....	4
Enjeux de la politique culturelle.....	4
Les orientations stratégiques	5
Ressources et mécanismes de soutien.....	6
Les modes de soutien.....	6
Les soutiens financiers à la culture.....	6
Valorisation du patrimoine régional	7
Conclusion	8

Introduction

Ce document propose une nouvelle feuille de route pour la politique culturelle de Région de Nyon. S'appuyant sur les acquis de la première politique, il définit les orientations stratégiques pour les années à venir, en tenant compte des enjeux actuels et des spécificités du territoire.

Evolution de la politique culturelle

Bilan de la première politique culturelle

La première politique culturelle avait pour objectif principal de structurer l'action régionale en mettant en œuvre des outils de soutien, en développant les moyens disponibles et faisant connaître son action auprès des actrices et acteurs culturels sur le territoire. En tant que politique fondatrice, elle a posé les bases pour participer à l'enrichissement de l'écosystème culturel régional.

Au fil des années, cet écosystème s'est consolidé. Le bilan de la politique culturelle (2012-2021) a mis en évidence l'évolution du milieu culturel, l'augmentation des demandes de soutien et des moyens mis à disposition, ainsi que l'atteinte des objectifs. La vie culturelle régionale est riche et diversifiée, témoignant d'un dynamisme important. Toutefois, la dynamique reste fragile, comme on a pu le constater lors de baisses de budget de la Région qui mettent à mal l'ambition de la politique culturelle face au foisonnement culturel régional.

Identification des enjeux actuels

Pour orienter la nouvelle stratégie, les enjeux suivants ont été identifiés :

- **Maintenir l'écosystème culturel régional** : Clarifier les priorités concernant l'attribution de subventions pour continuer à soutenir efficacement les artistes et les structures culturelles.
- **Développer l'accessibilité culturelle** : Après avoir mis l'accent sur le développement de l'offre, il est nécessaire d'encourager le déploiement des publics.
- **Equilibrer les actions sur l'ensemble du territoire** : Les communes situées sur le bas du district bénéficient d'une offre culturelle plus importante. Il est important de développer des actions qui puissent bénéficier à l'ensemble du territoire.

Vers une nouvelle dynamique culturelle

La vision renouvelée de la politique culturelle régionale s'oriente vers :

- **Un soutien renforcé à la diversité artistique** : Encourager et soutenir le développement artistique dans la région, en appuyant les projets des artistes, en accompagnant les institutions culturelles et en promouvant une diversité artistique couvrant tous les domaines.
- **Une meilleure accessibilité pour les publics** : Favoriser un milieu culturel diversifié, inclusif et accessible, en garantissant un accès équitable à une offre culturelle variée et en soutenant des actions concrètes pour rendre la culture plus ouverte.

- **Une valorisation accrue du patrimoine historique** : Consolider l'identité régionale par l'art et la culture, en soutenant des projets qui contribuent au rayonnement du district de Nyon et en valorisant le patrimoine régional à travers des initiatives culturelles.

La politique culturelle régionale

Enjeux de la politique culturelle

La nouvelle politique culturelle de Région de Nyon se concentre sur trois enjeux principaux : maintenir un écosystème culturel dynamique, améliorer l'accessibilité des publics et valoriser le patrimoine. Ces priorités visent ainsi à consolider les acquis tout en renforçant l'impact de la culture sur le territoire.

Les activités culturelles, un écosystème à maintenir

L'écosystème culturel repose sur une interdépendance essentielle entre la création artistique, la production et la diffusion. Les artistes, qu'ils ou elles soient émergent-es ou confirmé-es, ont besoin de lieux pour créer, se produire et rencontrer leurs publics. Les lieux – salles, festivals ou institutions – dépendent d'une diversité d'artistes pour nourrir leur programmation et attirer un public varié. La politique culturelle entend préserver cet équilibre en soutenant les artistes à toutes les étapes de leur travail, tout en renforçant les structures qui assurent leur diffusion. Ce modèle contribue à une dynamique culturelle vivante, favorisant l'innovation et la diversité sur l'ensemble du territoire.

Améliorer l'accessibilité pour les publics

Favoriser un milieu culturel diversifié, inclusif et accessible est essentiel pour garantir un accès équitable à tout un chacun. Il est important que l'ensemble de la population puisse faire son choix parmi les propositions d'offre culturelle. Région de Nyon encourage les projets visant à rendre la culture plus ouverte, accessible et inclusive.

Le patrimoine régional historique : un potentiel à valoriser

Région de Nyon dispose d'un patrimoine matériel et immatériel important : sites historiques, des savoir-faire traditionnels et des paysages naturels uniques. Ce patrimoine qui mérite d'être mis en valeur, offre une opportunité majeure pour renforcer l'attractivité du territoire et enrichir l'offre culturelle. Une approche stratégique permettrait d'étendre l'action culturelle au-delà des rives du lac et des villes-centres pour impliquer d'autres communes dans des projets structurants, tout en mettant en lumière les spécificités locales. Cette orientation favorise un développement équilibré et durable entre les communes.

Les orientations stratégiques

Les axes d’actions suivants sont identifiés pour répondre aux enjeux actuels :

1. Encourager et soutenir le développement artistique dans la région

Cet axe vise à préserver et développer un écosystème culturel diversifié en renforçant la création artistique, en soutenant les projets des artistes de la région et en favorisant la diffusion de leur travail :

- Soutenir les projets des artistes professionnel·les pour développer leur carrière et garantir le renouvellement du paysage culturel.
- Accompagner les institutions culturelles qui permettent aux artistes de diffuser leur travail et leurs œuvres.
- Offrir un appui aux structures qui encouragent activement la création artistique.

2. Favoriser un milieu culturel diversifié, inclusif et accessible

Garantir un accès équitable à une offre culturelle variée et à promouvoir l’inclusion en soutenant un écosystème où toutes les formes artistiques sont accessibles¹ à un large public :

- Soutenir les institutions présentant des projets originaux ou une programmation innovante.
- Promouvoir une diversité artistique qui englobe tous les domaines et encourage des propositions nouvelles, distinctes de ce qui existe déjà.
- Encourager les projets comportant des actions de médiation culturelle pour renforcer les liens entre institutions, artistes et publics.
- Accompagner les structures qui favorisent activement l’inclusion et l’accessibilité culturelle.
- Développer l’offre culturelle liée au patrimoine matériel et immatériel du territoire.

3. Consolider l’identité régionale par l’art et la culture et renforcer l’image du district au-delà de son territoire

Cet axe met l’accent sur le rôle de l’art et de la culture dans le rayonnement et l’affirmation de l’identité régionale.

- Soutenir les projets qui contribuent au rayonnement du district de Nyon, tant à l’échelle locale qu’à l’échelle nationale ou internationale.

¹ Définition selon le Service Culture Inclusive : L’inclusion culturelle tient compte de la diversité des besoins. Le Service Culture Inclusive et les membres du réseau « culture inclusive » reconnaissent la diversité dans toutes les dimensions qui déterminent l’identité et le comportement des êtres humains. Ils se focalisent sur la participation des personnes présentant un handicap, sans pour autant exclure d’autres groupes.

- Travailler à la définition, la valorisation et la visibilité de l'identité culturelle régionale.

Ressources et mécanismes de soutien

Région de Nyon met en œuvre et utilise divers dispositifs pour soutenir le secteur culturel. Ce chapitre présente les principales sources de financement, ainsi que les autres formes de soutien offertes pour encourager les initiatives culturelles régionales.

Budget des affaires culturelles

Le principal outil de soutien repose sur le budget ordinaire des affaires culturelles, déployé sous quatre formes principales : les soutiens ponctuels, les soutiens réguliers, les conventions de subventionnement et le Prix artistique.

Soutiens financiers complémentaires

La culture, contribuant à l'attractivité touristique et au développement économique, peut bénéficier de fonds supplémentaires, tels que le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) ou les fonds LADE (loi sur l'appui au développement économique), pour des projets répondant aux critères requis. Ces ressources peuvent aussi être mobilisées pour des initiatives liées à la valorisation du patrimoine.

Soutiens non financiers

Au-delà des aides financières, la Région joue un rôle d'accompagnement, de coordination et de mise en réseau, tout en facilitant l'organisation de projets culturels. Elle peut par exemple conseiller les artistes ou les institutions qui en font la demande lors de démarches de recherche de fonds.

Les modes de soutien

Les soutiens financiers à la culture

Région de Nyon s'engage à renforcer la vitalité artistique et culturelle en soutenant la création et la diffusion des projets artistiques. Ce soutien s'inscrit dans une démarche visant à valoriser les talents régionaux, favoriser la diversité des pratiques culturelles et élargir l'accès à la culture pour toutes et tous.

Si l'ensemble des pratiques artistiques peuvent bénéficier d'un soutien, tous les types de projets ne peuvent être pris en charge. La Région concentre ses efforts sur les activités qui contribuent le plus directement à la vitalité culturelle locale, comme la création, la production, la diffusion, la médiation culturelle ou le développement de nouveaux publics.

Formes de soutien

Soutiens ponctuels à des projets culturels

Ces aides permettent de financer des initiatives de création, de diffusion ou des événements locaux, favorisant une vie culturelle dynamique et de proximité. Elles s'adressent aux artistes et associations implanté·es sur tout le territoire.

Soutiens réguliers à des institutions

Ces subventions assurent la continuité des activités des structures culturelles, garantissant une offre régulière pour le public et des opportunités de programmation pour les artistes de la région.

Conventions de subventionnement pluriannuelles

Ces conventions, réservées à des structures professionnelles d'importance supra-régionale, visent à soutenir la création et la diffusion, tout en fixant des objectifs et des indicateurs précis. Ces conventions impliquent généralement la commune territoriale et le Canton.

Prix artistique

Il vise à récompenser un parcours artistique qui se distingue déjà, tout en démontrant un fort potentiel de développement. La discipline de ce prix varie d'une édition à l'autre sur une période de trois ans².

Évaluation

Pour évaluer les projets soumis, deux types de critères sont appliqués³ :

- **Critères d'éligibilité** : Ces critères établissent les conditions minimales pour qu'un projet puisse être examiné. Ils incluent, par exemple, un lien direct avec au moins une commune membre de Région de Nyon, le statut professionnel des artistes impliqué-es ou la localisation des activités soutenues.
- **Critères d'octroi** : Ces critères permettent d'évaluer la pertinence et la qualité des projets éligibles. Ils prennent en compte des éléments comme la qualité artistique, la faisabilité, l'originalité, ainsi que l'impact sur le public et sur la vie culturelle régionale. Les conditions générales d'octroi sont adaptées aux spécificités de chaque discipline, comme entre autres, les arts de la scène (théâtre, danse, cirque, performance, etc.), la musique, les arts visuels et plastiques, ou la littérature. Les critères, détaillés dans des documents spécifiques⁴, assurent transparence et équité dans les décisions. Ils sont périodiquement ajustés pour s'adapter aux évolutions des pratiques artistiques et aux besoins du territoire.

Les modalités de soutien sont structurées de manière à garantir la transparence et l'équité dans l'attribution des aides. Les demandes de soutien, qu'elles soient ponctuelles ou régulières, font l'objet d'une évaluation approfondie par une commission consultative composée d'experts du milieu culturel. Cette commission analyse les dossiers et formule des recommandations au Comité de direction de Région de Nyon, qui prend les décisions finales.

Valorisation du patrimoine régional

Le mécanisme du FRAT⁵ constitue déjà un cadre permettant de soutenir des projets thématiques spécifiques liés à la valorisation du patrimoine. En complément de ce mécanisme, la Région souhaite engager une démarche ambitieuse pour faire connaître et valoriser le patrimoine des villes, bourgs et villages. Cette orientation, à portée également touristique, vise à renforcer la visibilité du patrimoine local et régional sous ses diverses formes, ainsi qu'à affirmer leurs rôles dans l'identité collective du district ou des sous-régions.

Il s'agit d'une démarche de coordination à mener avec les communes intéressées et de recherche des fonds pour sa réalisation.

² Le prix est consacré tour à tour aux arts vivants, à la musique et aux arts visuels et plastiques

³ Modalités pour l'attribution de soutiens financiers aux projets culturels : regiondenyon.ch/culture/

⁴ Conditions et critères pour l'attribution de soutiens financiers : regiondenyon.ch/culture/

⁵ Fonds régional de soutien aux activités touristiques, anciennement FRET, [lien vers le site](#)

Conclusion

La politique culturelle régionale, tout en s'appuyant sur les fondations solides établies par la première politique culturelle (2012-2021), s'adapte aux besoins et aux enjeux actuels. Forte des enseignements tirés, elle s'appuie sur des priorités claires : soutenir la diversité artistique, valoriser le patrimoine régional et rendre la culture plus accessible et inclusive.

En renforçant ses partenariats, en consolidant ses outils de soutien et en valorisant la collaboration avec les communes et les acteurs culturels, cette politique continue à favoriser un écosystème culturel dynamique. Elle vise à pérenniser les acquis tout en élargissant ses perspectives pour maintenir un tissu culturel riche, accessible et en phase avec les attentes des habitant·es et des personnes qui visitent le district.

Cette démarche incarne une vision pragmatique et ambitieuse, où l'art et le patrimoine demeurent des piliers essentiels de l'identité régionale et du rayonnement du territoire.